



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 3 septembre 2025 à 9 h 17 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Frédéric Cossette, directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250903-2691

DÉPÔT- RAPPORT MENSUEL - RÈGLEMENT L-CE-1 -
JUILLET 2025

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport mensuel déposé en vertu de l'article 56 du Règlement L-CE-1 pour le mois de juillet 2025 pour l'exercice, par le directeur du Service des ressources humaines, des pouvoirs délégués mentionnés au sommaire décisionnel.

(SD-2025-4515)

CE-20250903-2692

RECOMMANDATION AU CONSEIL - INDEMNITÉ MAJORÉE -
EXPROPRIATION - LOTS P.3 551 596, P.3 551 597, P.3 551 598,
P.3 551 599, P.3 552 962, P.3 986 769, P.4 000 666, P.4 002 915, P.6
560 768, P.6 580 124 ET P.6 638 433

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la majoration de 21 750 \$ de l'indemnité pour l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie des lots 3 551 596, 3 551 597, 3 551 598, 3 551 599, 3 552 962, 3 986 769, 4 000 666, 4 002 915, 6 560 768, 6 580 124 et 6 638 433 (maintenant connus comme étant les lots 6 656 310, 6 656 306, 6 656 304, 6 656 302, 6 656 308, 6 656 338, 6 656 312, 6 656 314, 6 565 316, 6 656 318 et 6 656 336) du cadastre du Québec, nécessaires afin de positionner les infrastructures souterraines des réseaux techniques urbains en prévision du futur réaménagement géométrique du boulevard Robert-Bourassa et de l'avenue des Aristocrates avec l'ajout de liens actifs (trottoirs et pistes cyclables).



(CT:1863396)
(SD-2025-4483)

CE-20250903-2693

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À
L'INDEMNITÉ IMMOBILIÈRE D'EXPROPRIATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité immobilière d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et Calloway Reit (Laval E) inc., au montant de 1 024 729 \$, pour l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie des lots 3 551 596, 3 551 597, 3 551 598, 3 551 599, 3 552 962, 3 986 769, 4 000 666, 4 002 915, 6 560 768, 6 580 124 et 6 638 433 (maintenant connus comme étant les lots 6 656 310, 6 656 306, 6 656 304, 6 656 302, 6 656 308, 6 656 338, 6 656 312, 6 656 314, 6 565 316, 6 656 318 et 6 656 336) du cadastre du Québec, nécessaires afin de positionner les infrastructures souterraines des réseaux techniques urbains en prévision du futur réaménagement géométrique du boulevard Robert-Bourassa et de l'avenue des Aristocrates avec l'ajout de liens actifs (trottoirs et pistes cyclables);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de la convention;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1863396)
(SD-2025-4483)

CE-20250903-2694

RECOMMANDATION AU CONSEIL - INDEMNITÉ MAJORÉE -
EXPROPRIATION - LOT P.6 560 769

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la majoration de 2 251 \$ de l'indemnité pour l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 560 769 (maintenant connu comme étant le lot 6 656 320) du cadastre du Québec, nécessaire afin de positionner les infrastructures souterraines des réseaux techniques urbains en prévision du futur réaménagement géométrique du boulevard Robert-Bourassa et de l'avenue des Aristocrates avec l'ajout de liens actifs (trottoirs et pistes cyclables).

(CT:1863396)
(SD-2025-4483)



CE-20250903-2695

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À
L'INDEMNITÉ IMMOBILIÈRE D'EXPROPRIATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité immobilière d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval et Société en commandite Entreposage Laval Est, au montant de 102 421 \$, pour l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 560 769 (maintenant connu comme étant le lot 6 656 320) du cadastre du Québec, nécessaire afin de positionner les infrastructures souterraines des réseaux techniques urbains en prévision du futur réaménagement géométrique du boulevard Robert-Bourassa et de l'avenue des Aristocrates avec l'ajout de liens actifs (trottoirs et pistes cyclables);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer tous les documents nécessaires à la réalisation de la convention;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1863396)
(SD-2025-4483)

CE-20250903-2696

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense totale au montant de 24 001 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-12981-F, pour défrayer l'indemnité immobilière d'expropriation dans le cadre de l'acquisition d'une partie des lots 3 551 596, 3 551 597, 3 551 598, 3 551 599, 3 552 962, 3 986 769, 4 000 666, 4 002 915, 6 560 768, 6 560 769, 6 580 124 et 6 638 433 (maintenant connus comme étant les lots 6 656 310, 6 656 306, 6 656 304, 6 656 302, 6 656 308, 6 656 338, 6 656 312, 6 656 314, 6 565 316, 6 656 320, 6 656 318 et 6 656 336) du cadastre du Québec, nécessaires afin de positionner les infrastructures souterraines des réseaux techniques urbains en prévision du futur réaménagement géométrique du boulevard Robert-Bourassa et de l'avenue des Aristocrates avec l'ajout de liens actifs (trottoirs et pistes cyclables);

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;



le tout conditionnellement à l'approbation des indemnités majorées d'expropriation et des conventions de règlement hors cour quant à l'indemnité immobilière d'expropriation par le conseil municipal.

(CT:1863396)
(SD-2025-4483)

CE-20250903-2697

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12981-F - EXPROPRIATION -
LOTS P.3 551 596, P.3 551 597, P.3 551 598, P.3 551 599, P.3 552
962, P.3 986 769, P.4 000 666, P.4 002 915, P.6 560 768, P.6 560
769, P.6 580 124 ET P.6 638 433

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12981-F, un montant de 25 200 \$, taxes nettes incluses, dans le cadre du versement de l'indemnité immobilière d'expropriation concernant l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie des lots 3 551 596, 3 551 597, 3 551 598, 3 551 599, 3 552 962, 3 986 769, 4 000 666, 4 002 915, 6 560 768, 6 560 769, 6 580 124 et 6 638 433 (maintenant connus comme étant les lots 6 656 310, 6 656 306, 6 656 304, 6 656 302, 6 656 308, 6 656 338, 6 656 312, 6 656 314, 6 656 316, 6 656 320, 6 656 318 et 6 656 336) du cadastre du Québec, nécessaires afin de positionner les infrastructures souterraines des réseaux techniques urbains en prévision du futur réaménagement géométrique du boulevard Robert-Bourassa et de l'avenue des Aristocrates avec l'ajout de liens actifs (trottoirs et pistes cyclables), conditionnellement à l'approbation des indemnités majorées d'expropriation et des conventions de règlement hors cour quant à l'indemnité immobilière d'expropriation par le conseil municipal.

(CT:1863396)
(SD-2025-4483)

CE-20250903-2698

VIREMENT DE CRÉDITS - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 28-55670 au montant de 152 474 \$ requis pour défrayer le coût pour le soutien aux organismes ainsi que l'entente intervenue entre la Ville de Laval et la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC):

du code budgétaire:
1-28101-1751-01: 152 474 \$;

aux codes budgétaires:
1-60202-7111-00-114940: 14 803 \$;



1-60101-7211-00-119130: 137 671 \$.

(SD-2025-4204)

CE-20250903-2699

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
PROGRAMME D'AIDE AU DÉMARRAGE - PROJETS DE
LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Programme d'aide au
démarrage de projets de logements à but non lucratif;

d'autoriser le maire et le président du comité exécutif ou le vice-
président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à
signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins
des présentes.

(SD-2025-3966)

Les discussions sur les points 43.2 et 50.1 de l'ordre de jour sont
reportées à une séance ultérieure.

À 11 h 42, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer,
maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière